

Drôle d'équilibre

Date : 24 juin 2019

Vous vous souvenez certainement que dans son dernier rapport, la Chambre régionale des comptes de Bretagne avait pointé qu'au Département d'Ille-et-Vilaine, les agents travaillaient annuellement en moyenne 64 heures de moins que la durée légale, représentant 208.000 heures, 6,2 millions d'euros ou encore 130 emplois à plein temps.

Ne contestant timidement les choses qu'à la marge, le Président du Conseil départemental avait fini par admettre qu'il y avait là une question de justice sociale et, le 18 octobre 2018 dans les colonnes de la Chronique républicaine, il avait estimé qu'il y avait à tout le moins un enjeu de plus de 100 emplois.

Mettons à son crédit le fait d'avoir essayé de traiter une situation héritée de ses prédécesseurs en affichant sa volonté de ramener la durée du travail à la durée légale de 1.607 heures, en 2 ans à l'horizon du 1^{er} janvier 2020.

Mais avez-vous remarqué que, si en 2018 il y a eu beaucoup de grogne parmi les agents et leurs représentants au regard de la perspective de perdre 6 jours de RTT (puis 5 en définitive)... depuis le début de cette année, on entendrait une mouche voler dans les rangs des agents les plus revendicatifs comme de leurs représentants devenus très dociles.

Citoyen-contribuable, il ne m'avait pas échappé que la masse salariale votée au stade du budget prévisionnel 2019 n'avait enregistré aucune économie.

On s'en doutait bien sûr, mais on y voit un peu plus clair à l'issue du Conseil départemental qui vient de se tenir.

Le Département dit être parvenu à un accord interne, qu'il qualifie « d'équilibré »... du fait qu'il est constitué d'une incroyable collection de contreparties.



Sans prétendre à l'exhaustivité, citons par exemple quelques mesures qui viennent d'être adoptées : *horaires assouplis pour ceux qui « badgent », pause méridienne réduite et différenciée, possibilité de télétravail ponctuel généralement à domicile 15 jours ouvrables par an, fin de l'écrêtage des heures supplémentaires, récupération possible de 4 jours par an reportables d'un trimestre à l'autre en cas de dépassement horaire, possibilité d'exercer un plein temps sur 4 jours et demi, monétisation du compte-épargne temps à concurrence de 3 jours, fractionnement horaire des prises de RTT, quasi doublement de la longueur du congé de paternité porté de 11 à 20 jours ouvrables, nombreuses exceptions catégorielles pour cause de pénibilité du travail, révision du régime indemnitaire à la hausse, sans compter de nouveaux chèques cadeaux à l'occasion des départs en retraite...* et je ne prétends pas avoir ainsi fait le tour de la question.

Il y a probablement de bonnes idées dans cet éventail de mesures, mais je ne vois aucune des économies attendues et je ne discerne pas bien où a pu être pris en compte l'intérêt des habitants en termes de fonctionnement des services et d'accessibilité des agents.

Porté par le groupe "Energies solidaires", un accord véritablement « équilibré » n'aurait-il pas supposé un partage plus équitable des gains entre les agents du Département, les agents des EPAHD et les contribuables ?...